

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GENEALOGIE



N° 66

Décembre 2023

Table des matières

Bulletin No 66/2024

Le mot de la présidente.....	2
Choisir entre la torture et la paternité.....	3
Revivre pour aller en paradis.....	5
Les pouvoirs de saint Guillaume.....	5
ENORME scandale à Valangin.....	6
« Pleurez, si vous voulez faire pleurer » Les conseils littéraires de Mme de Charrière à Mlle de Gélieu.....	8
Projet FNS « Femmes de lettres en Suisse romande (1750-1850) » : appel à rechercher des sources écrites.....	10
Addenda et corrigenda du bulletin d'octobre n°65/2023.....	11
Deux siècles de vie neuchâteloise à travers le destin d'une famille presque disparue.....	13
SNG – Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2023.....	17
P r o g r a m m e 2024.....	20

Le mot de la présidente

Le bilan de l'année ne nous aide pas à garder un bon moral. La sécheresse, les inondations, les guerres nous entourent.

Mais dans notre société nous avons eu le plaisir de nous rencontrer à plusieurs occasions et de partager de bons moments.

J'espère que le programme que nous vous proposons pour 2024 vous permettra de continuer de nous rejoindre pour ces instants précieux de convivialité.

Je vous souhaite à tous de très belles Fêtes en famille ou entre amis.

Avec mes cordiaux messages.

Votre présidente

Choisir entre la torture et la paternité

Par Germain HAUSMANN

Les mœurs et les crimes sexuels ont toujours été un des sujets favoris des bien pensants. Y contrevenir et les commettre, c'est faire un des pires manquements à la Société.

Aussi, ceux qui y succombent sont l'objet de la vindicte populaire, méprisés et mis au ban, non seulement eux, mais aussi le fruit de leur incartade, c'est-à-dire les illégitimes. Rappelons encore que la faute en incombe surtout aux parties faibles du trio, soit les femmes et les enfants, beaucoup moins aux hommes.

Après le délit et au vu des conséquences, il fallait prendre encore des mesures pour éduquer les bâtards, la mère en étant incapable financièrement, on devait absolument découvrir qui était le père. En cas de conflit, au Moyen Âge, on n'imaginait rien de mieux que de remettre cette preuve au jugement de Dieu, comme on disait. Pour savoir qui disait vrai de l'homme ou de la femme, on mettait successivement les parties à la torture et on donnerait gain de cause à celui qui supporterait au mieux les tourments. Il semble que c'était, en quelque sorte, tenter Dieu d'ordonner un combat si inégal entre le faible et le fort. Cette procédure s'appelait la "clame forte" et elle fut abolie en 1715, car les souverains prussiens trouvaient que cette façon de procéder leur faisait honte.

Comme il y avait torture, c'était au juge criminel de décider. Cela augmentait les frais, car il y a moins de juges criminels que civils et les lieux d'audiences sont plus loin.

En quoi consistait cette torture : chez nous, c'était ce qu'on appelle l'estrapade. On liait derrière le dos les bras du « client ». Une corde longue partait de ces ligatures et on la passait à travers une poulie. On pouvait ainsi lever le tout, ce qui avait pour effet de déboîter les épaules. Il paraît (car je n'ai jamais essayé) que cette position est extrêmement désagréable (c'est un euphémisme). On pouvait encore, pour corser le tout, rajouter aux pieds des pierres de divers poids.

Une fois l'opération effectuée, il suffisait de remettre en place les épaules (et peut-être les genoux, suite à des étirements plus prononcés), mais, sans doute, le torturé en sortait rarement indemne. Voilà ce qui explique la réaction de l'épouse ci-dessous qui a préféré avoir été bafouée, plutôt que de vivre avec un mari diminué qui ne pourrait plus subvenir aux besoins du couple après le traitement inhumain qu'il venait de subir.

La pratique de la clame forte n'était pas si cruelle qu'elle en a l'air, car la peur de la géhenne était si forte que celui qui mentait dans l'affaire avouait le plus souvent avant son application. Mais si l'on avait affaire à un joueur ou à une joueuse de poker, ... (aïe, aïe, aïe).

Source : EC 453, Baptêmes Lignières, p. 45 :

"Le même jour [1 may 1701], [j'ai] batisé un fils illégitime à Esabeau Loclat qui a été nommé Pierre. Ses parrains furent Samuel et François d'Escombes [Descombes], frères. Ses marraines furent Jeanne, femme de David Ouriet [Houriet], Susanne, femme de P. [Pierre] Loclat, tous parens et parentes de cette malheureuse. Elle donna cet enfant à Pierre Mattey [Matthey], munier [meunier], fils de François Mattey, du Locle, demeurant à la Grange Valier".

[p. 46] “En l’année 1701, le sauthier [*l’officier de justice*] s’est présenté à la place du p. [*père*] selon l’ordre. C’est la deuxième fois que cette malheureuse s’est prostituée de la manière la plus impre [*impure*] et la plus scandaleuse du monde. Elle a donné cet enfant, après que le serment luy fut prêté sur le petit lit [*lit où l’on accouche*], à P. Mathey, du Locle, munier [*meunier*], qui a refusé de le reconnoître pour son enfant et qui persistoit à nier qu’il fut à luy, s’ofrant de sustenir les cordes [*la torture*]. Sa femme m’estant venu trouvé, je luy dis de venir après le catéchisme me voir avec son mary. Etant venu, je l’exhortai à donner gloire à Dieu et à reconnoître sa faute. Il m’a promis que, quoyque cet enfant ne fut pas sien, qu’il l’accepteroit pour ne pas rompre son mariage, puisque sa femme protestoit que s’il entroit en prison et qu’il fut mis aux cordes, qu’elle demanderoit séparation. Dieu veuille toucher leur cœur d’une sincère repentance afin que leur faute leur puisse être pardonnée et leurs âmes exemtes des punitions que ces péchés méritent”.

Grosse bêtise Exemple de justice des mineurs au XVII^{ème} siècle

par Germain Hausmann

Nous avons trouvé dans les Manuels du Conseil d’État sous la date de premier avril 1647 (MCE 13, f. 175r-v) ce petit texte qu’il nous a semblé intéressant de relever. On y voit comment on châtiât un petit enfant qui avait commis un crime, évidemment sans en avoir conscience de la gravité des faits. Normalement, la condamnation encourue était la peine de mort sous diverses formes. La plupart du temps, le coupable était averti de sa prochaine arrestation, s’enfuyait à l’étranger et mettait une frontière entre lui et l’autorité qui le poursuivait, ce qui était considéré comme un bannissement volontaire. Quelques années plus tard, il demandait une amnistie, qui lui était généralement accordée lorsqu’il s’agissait d’un meurtre par accident.

Ici, au vu de l’âge du coupable, le « châtiment » fut modéré, même si la solennité des lieux et de la cérémonie devait être très impressionnante pour un enfant.

Vu le rapport des témoins contre Daniel, fils de Daniel Buchenel, âgé d’environ six ans et demi, au sujet du coup de pierre donné par mégarde à David, fils de Jean Cornu, de Fontaines, ce qui a causé sa mort.

[f. 175v] Il a été arrêté que ledit Buchenel se présentera devant Monseigneur le gouverneur et le Conseil d’État, accompagné de ses père et mère, pour demander pardon en la forme accoutumée.

Revivre pour aller en paradis Les pouvoirs de saint Guillaume

Au XIIIème siècle, un ecclésiastique nommé Guillaume, vivait dans nos contrées et était membre du Chapitre de Neuchâtel. Sa vie exemplaire et sa notoriété l'ont fait considérer comme un saint sur le plan local [cf. Maurice de TRIBOLET, Saint Guillaume (milieu du XIIe siècle – 1231), dans Biographies neuchâteloises, Hauterive 1996, t. 1, p. 251-253]. Une ancienne chapelle de la Collégiale lui était consacrée. Ce bienheureux avait la réputation de faire revivre les enfants morts nés. Ces bébés pouvaient ainsi être baptisés, ce qui leur évitait les Limbes et leur ouvrait le chemin du Paradis (selon les conceptions de l'époque).

Voici le procès-verbal, datant de 1473, permettant de relater un tel miracle.

Source : AENeuchâtel, 6ACHA A ou C 451, Actes de chancellerie A, f. 67r (p. 127) :

NB : La lecture du titre (pour cause du traçage) et de la dernière ligne n'est pas assurée.

[en marge] Déposition de quelques tesmoins sur le baptisé d'ung enfant.

~~De l'enfant Pierre Closier~~

Le pénultime jour de mars, l'an LXXIII [1474], ou chappitre, à heure devers midi, en présence de moy, le notaire, et des tesmoins, personnellement estably Claude, femme ... *[fin de la ligne restée en blanc]* *[s'est présentée]* et dit et dispose *[dépose]* que, ce jour, à heure de ... *[blanc]* devant midi, que ledit enffant, devant la remembrance *[en se souvenant]* de monseigneur saint Guillaume, a trové ledit enfant chault naturelle, toutesfois une pièce aprèz, ladite Claude a veu souffler la plume par quatre fois avec ce qu'il avoit grant chaleur, aussi a senti le cuer de l'enffant baptre fort et avec ce elle a senti le cervel *[petite ouverture]* baptre et avec ce par plusieurs fois souffler la plumme véritablement et que par ces signes elle l'a *[fait]* baptisé.

Pierre de La Haye *[le notaire]* dit que, devant *[avant]* qu'il fust baptisé, que voirement *[véritablement]* il a veu plusieurs fois souffler la plumme de la bouche, et tant que ledit Pierre a fait abaisser la teste audit enffant plus bas, que depuis ledit enfant a souffler la plumme véritablement et en oultre a senti ledit enfant chault sus la forcelle *[le sternum]*, ayant espérance que ledit enffant avoit vie. Jehan Mignot *[un des témoins]* dit par son serement *[serment]* pareillement, c'est assavoir que ledit enffant par plusieurs fois souffle la plumme véritablement et *[Il a]* aussi senti baptre le cuer audit enffant véritablement. Par Pierre de Clérion, Jehan Jaquinet, le Grant Johannes, Jehan Beti et plusieurs aultres tesmoins.

[signé] Messire Hugues Gendre, chappellain dudit Neufchastel.

Recut par Pierre Borq[uin] et O. Baillioz

ENORME scandale à Valangin

Par Germain HAUSMANN

On croit aujourd'hui que le stupre et l'insoumission règnent en maître parmi nos contemporains, alors qu'au temps jadis, chacun était sage comme des images. Cette vision déformée est de toutes les époques. En voici un exemple :

Nous apprenons par notre correspondant de Valangin qu'un énorme scandale eut lieu en cette localité en été 1592; voici son rapport.

Du 9 septembre 1592.

Monsieur le maire Cugnier a proposé par forme de droict comme il soit que une nommée JEHANNE, fille de Jehan MARIDOR, de Fenin, à présent demourant en ce lieu de Vallangin, aye esté adjudgée au Consistoyre de la Seigneurie dudit Vallangin pour avoir impudiquement et avec grand scandale, le jour de dimanche, en lieu et charière [=voie] publique, avec une multitude d'hommes, joué à un jeu illicite et deffendu pour la Seigneurie (lequel on nomme vulgairement "trou Madame" [cf. ci-dessous]). Pour laquelle impudence et grand scandale pour ladite Jehanne ainsi faict et commis, elle a esté adjudgée audit Consistoyre à debvoir fayre réparation publicque en l'église, crié mercy à Dieu, à Leurs Excellences, à leurs officiers et à tout le peuple qu'elle a si grièvement scandalisé.

Tellement que estant ladite Jehanne sur le point de mettre en exécution ladite sentence consistoriale, au lieu de se prosterner tout bas à deux genoulx et en toute humilité, d'un coeur contrit et abatu, de monstrier une vraye repentance de tel scandale - même que désjà auparavant elle avoit été détenue en prison pour avoir commis paillardise avec un homme marié par procréation d'enfant (dont avoit esté libéré de prison), elle promet sollennellement de se comporter honnorablement et modestement - et non pourtant ! Elle, étant sommée par le ministre de faire ladite réparation en l'église, elle - comme d'une audace et arrogance - fit oster une jeune fille de sa place pour s'agenouiller sur le banc, à son aise; puis dict et proféra par devant la face de toute l'église come il y avoit bien des autres femmes qui avoyent joué audit jeu illicite, aussi bien qu'elle, blasphème et vitupère les autres femmes à leur honneur et chasteté.

Par quoy, ledit sieur mayre, acteur [la partie qui accuse] tant en son nom particulier que de ceulx et celles qui le voudront avouer, demande droict et congnoissance àllencontre de ladite Jehanne, comme [quoy] elle doige [doive] faire réparation d'honneur condigne à ceulx ou celles qu'elle a taxées et atteintes à leur honneur et bonne réputation et qu'elle se doige rétracter de tels propos blasfématoires par elle ainsi clandestinement proféréz et desgorgéz, confessant publiquement avoir mal parlé et pour les dommager.

A laquelle demande, n'est [*pas*] comparue ladite Jehanne. Par quoy, après avoir ouï l'attestation de Pierre Mathiez, southier, certiffiant comme à l'instance dudit sieur mayre, acteur, il a adjourné ladite Jehanne (au lieu de son manoir [*sa maison*] et en parlant à la personne de sa mère) à comparoistre à jourd'hui par devant la Justice ès demandes dudit sieur acteur, ayant icelle faict proclamer par troys foys par le southier selon le rite judicial, et non comparoissant, a esté adjudgée au deffault pour la première action . Et si ledit sieur acteur prétend agir plus outre contre elle, qu'il la fasse adjourner pour la seconde, dehuement [*dûment*].

A noter que le « trou madame » est un jeu très connu à cette époque, jeu d'origine médiévale, composé de roues ou de billes qu'il fallait faire rouler et entrer dans des ouvertures en forme d'arcades situées en bout de plateau, une sorte d'ancêtre du flipper actuel.

**« Pleurez, si vous voulez faire pleurer »
Les conseils littéraires de Mme de Charrière à Mlle de Gélieu**

Conférence de Virginie Pasche à la SNG

Notes de Françoise Favre

Chercheuse indépendante, notre conférencière l'avoue d'emblée, le titre qu'elle a choisi est un brin provocateur ! C'est une citation d'Horace (L'Art Poétique), et le conseil d'un mentor, Isabelle de Charrière, à son élève, Isabelle de Gélieu. Les deux femmes ont près de quarante ans de différence, et ce sont ces deux Neuchâteloises que nous présente ce soir Virginie Pasche à travers leur correspondance et quelques anecdotes.



Isabelle de Charrière (1740 - 1805)

Elle est née Isabella van Tuyll van Serooskerken au château de Zuyden, près d'Utrecht dans une famille de l'aristocratie néerlandaise. Bien qu'elle ait passé plus de la moitié de sa vie dans la Principauté de Neuchâtel, elle est plus connue à l'étranger - en particulier aux Pays-Bas, et sous son nom de jeune fille, Belle de Zuyden - que dans notre canton.

Esprit brillant, anticonformiste, d'une grande curiosité intellectuelle, elle révèle très tôt un tempérament d'écrivaine.

Elle maîtrise plusieurs langues, mais c'est en français, langue de la noblesse de l'Europe du XVIII^e siècle qu'elle écrit. A vingt-deux ans, elle publie de façon anonyme un conte satirique sur la noblesse hollandaise, *Le Noble*, qui fait scandale. A la même époque, elle entretient une correspondance clandestine avec David-Louis Constant d'Hermenches, un colonel suisse en garnison à Utrecht de dix-sept ans son aîné.

Elle a plus de trente ans lorsqu'elle épouse, en 1771, Charles-Emmanuel de Charrière de Penthaz (1735-1808), ce qui est considéré par sa famille comme une mésalliance parce qu'il était l'ancien précepteur de ses frères. Ce n'est pas un mariage d'amour, mais le choix d'un homme dont elle sait qu'il la laissera libre de mener sa vie comme elle l'entend. Le couple n'a pas eu d'enfant.

C'est à partir de 1784 qu'elle entame véritablement sa carrière d'écrivaine, en publiant les *Lettres neuchâteloises*, un roman qui touche - et égratigne parfois - l'organisation de la société neuchâteloise et fait scandale. Suivront entre autres les *Lettres de Mistriss Henley*, les *Lettres écrites de Lausanne* et *Caliste*, un traité d'éducation des filles sous le forme d'un roman.

En 1787, lors d'un séjour à Paris, elle rencontre Benjamin Constant, le neveu de son ancien ami Constant d'Hermenches. Malgré leur différence d'âge (elle a quarante-sept

ans, il en a vingt), l'amitié entre eux est immédiate et ils entretiendront pendant quelques années une correspondance nourrie d'échanges intellectuels, littéraires et politiques, jusqu'à ce que la jeune Mme de Staël la supplante. C'est aussi à cette époque qu'elle se lie avec Ludwig Ferdinand Huber, écrivain et traducteur allemand établi à Bôle, qui traduira en allemand ses œuvres et celles de son élève Isabelle de Gélieu.

Dans les années qui suivent la Révolution française, la réflexion politique occupe les esprits et on en trouve la trace dans les nombreuses lettres d'Isabelle de Charrière à ses divers correspondants, comme Benjamin Constant, les frères Malmey de Roussillon, Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres ou encore Pierre-Alexandre Du Peyrou. Ce ne sont pas moins de 2500 lettres qui sont conservées à la Bibliothèque Publique et Universitaire (BPU) de Neuchâtel.

Isabelle de Charrière a écrit une douzaine de romans, quelques pièces de théâtre et de la poésie. Passionnée de musique, elle s'est également essayée à la composition et il nous reste d'elle des romances, des menuets, des sonates ainsi que des livrets d'opéra. Elle a été un mentor ambitieux et affectueux pour des jeunes filles de son entourage, à qui elle enseignait l'anglais, conseillait des lectures qu'elle initiait à l'écriture de romans, comme ce fut le cas pour Isabelle de Gélieu.



Isabelle Morel - de Gélieu (1779 – 1834)

Elle est née à la cure de Lignières et c'est la fille du pasteur Jonas de Gélieu. Elle apprend à lire et à écrire avec son père, et à dix ans elle réussit à convaincre celui-ci de lui apprendre le latin, langue réservée à l'éducation des garçons. Son père lui promet d'accéder à sa demande si elle peut lui réciter par cœur le psaume 119, le plus long de la Bible, un défi qu'elle tiendra ! Elle grandit dans une famille où l'écriture tient un grand rôle.

Son grand-père maternel, le pasteur Théophile-Rémy Frêne, a tenu un journal qui relate la vie quotidienne au Jura sur un demi-siècle à la fin du XVIII^e siècle. A treize ans, sa famille l'envoie à Bâle, dans un pensionnat tenu par une de ses tantes, pour y apprendre l'allemand. En 1790, la famille s'installe à la cure de Colombier et c'est là qu'elle rencontre Isabelle de Charrière qui lui donne des leçons d'anglais. Cette dernière reconnaît son talent et deviendra son mentor. Une collaboration littéraire régulière, intense et appliquée s'établit entre les deux Isabelle et ne prendra fin qu'à la mort de Madame de Charrière en 1805. En 1797, elles traduisent ensemble et publient le roman *Nature and Art*, d'Elizabeth Inschbald, un roman qui met notamment en scène une femme qui a un enfant hors mariage.

Forcée par sa famille à se marier, après beaucoup d'hésitation, Isabelle de Gélieu épouse en 1801 le pasteur Charles-Ferdinand Morel (plus connu sous le nom de Doyen Morel). Le couple s'installe à la cure de Corgémont et ils auront trois enfants. Vu de l'extérieur, c'est un couple très bien assorti, rayonnant dans la région, mais le

couple n'échappe pas aux difficultés conjugales. Charles-Ferdinand est un homme autoritaire et Isabelle n'a rien d'une femme soumise. Elle se regimbe notamment quand il prétend décider de l'utilisation de l'argent qu'elle gagne en faisant des traductions de l'allemand.

Avant son mariage, Isabelle commence à écrire un roman intitulé *Louise et Albert ou Le danger d'être trop exigeant*, pour lequel son mentor lui donne de nombreux conseils. Ce roman est publié à Lausanne en 1803 et traduit la même année en allemand par Ludwig Ferdinand Huber, l'ami de Madame de Charrière. C'est un roman au contenu moderne, avec une fin ouverte, ce qui est très nouveau pour l'époque.

Mais avec trois enfants, Madame Morel peine à assouvir ses ambitions littéraires. Elle est constamment tiraillée entre ses activités ménagères et familiales et la littérature, et doit jongler au mieux entre les deux, ce que lui reproche gentiment Isabelle de Charrière. Ainsi par exemple, le 20 août 1800, elle lui écrit : « *Il est impossible d'écrire comme il faut quand on fait tant d'autres choses ; cela ne s'est jamais vu (...) Votre intention est-elle de vous vouer à écrire soit des vers soit de la prose ? Si oui, cessez d'enseigner la grammaire et la géographie, faites le moins de bas et de robes que vous pourrez (...)* ». Elle l'imagine délivrée des tâches domestiques et se consacrant uniquement à l'écriture. Mais Isabelle Morel ne fera jamais de son activité littéraire sa priorité. Néanmoins, c'est une belle amitié qui unit les deux femmes et qui nous laissent une riche correspondance.

Projet FNS « Femmes de lettres en Suisse romande (1750-1850) » : appel à rechercher des sources écrites

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un projet scientifique qui sera déposé au Fonds national suisse au printemps 2024, des historiens et historiennes de l'Université de Lausanne lancent un appel à collecter des écrits de femmes produits entre 1750 et 1850. Dirigée par le prof. Léonard Burnand, cette recherche s'intéressera aux pratiques littéraires féminines en Suisse romande au tournant du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e : il mettra notamment à l'honneur des écrivaines comme Isabelle de Montolieu (1751-1832), Elisabeth Polier (1740-1817), Herminie Chavannes (1798-1853) et Valérie de Gasparin (1813-1894).

Pour compléter son corpus, le groupe de travail en charge du projet est à la recherche de sources écrites émanant de personnalités neuchâteloises et/ou jurassiennes. Tout type de texte "littéraire" écrit par une femme est bienvenu : romans, théâtre, poésie, mémoires, journaux personnels, récits de voyage,

correspondance privée, etc. Il n'est pas nécessaire que les textes aient été publiés : les inédits ont leur place dans le projet.

Si vous avez en votre possession des écrits familiaux susceptibles d'intéresser l'équipe de recherche lausannoise, vous pouvez vous adresser à Mme Virginie Pasche, rue du Cheminet 60, 1400 Yverdon-les-Bains. Tél. 076 310 16 30. E-mail : virginiea@bluewin.ch

Avec nos cordiaux messages,

Au nom de l'équipe de recherche,
Virginie Pasche

Addenda et corrigenda du bulletin d'octobre n°65/2023

En réaction à la parution de l'article sur " Maurice PICARD -WOLF (1870-1951), fondateur du Musée d'horlogerie (MIH) ", par Robin Moschard, Marc Perrenoud, historien, que nous remercions vivement, corrige et ajoute les données suivantes :

A la question posée dans cet article,

" Est-ce lui qui est reçu bourgeois de La Chaux-de-Fonds en 1916 ? " M. Perrenoud répond que non.

" Il s'agit d'un homonyme - Maurice Picard, né le 28.12.1891 à Bienne, fils de Louis Picard et de Sophie née Bloch, originaire de Epfig (Alsace), domicilié à La Chaux-de-Fonds depuis le 18.8.1894. Il est employé pendant 6 ans par MM. Beyersdorf, puis par Invicta, naturalisé par décret du Grand Conseil du 1.11.1916, agrégé à La Chaux-de-Fonds le 23.12.1916." (1)

Quant à Maurice Picard-Wolf (1870-1951), " à ma connaissance, il est resté français toute sa vie, ce qui l'a obligé à venir en Suisse en tant que réfugié en 1944, alors qu'il aurait pu y venir légalement s'il avait acquis la nationalité suisse."

" J'ajoute ma contribution à un colloque dans lequel j'évoque le parcours de Maurice Picard :

« Attitudes suisses face aux réfugiés à l'époque du national-socialisme: la politique de la Confédération et le canton de Neuchâtel ».

Consultés aux Archives fédérales à Berne, les documents cités permettent de préciser dans quelles conditions le couple Picard a franchi la frontière, a été interné, puis autorisé à séjourner à La Chaux-de-Fonds dès juillet 1944 chez des membres de leurs familles. Le couple a quitté la Suisse le 3 mars 1945 en franchissant la frontière aux

Verrières pour rejoindre Paris. Ces documents permettent d'attester et de préciser le parcours de ce couple en 1944 et 1945. (2)

Extraits, p. 284-285 :

« Né à La Chaux-de-Fonds, Maurice Picard (1870-1951) y avait épousé en 1900 la fille du fondateur d'une entreprise horlogère. Sans acquérir la nationalité suisse, il fut très dynamique dans la vie économique, sociale et culturelle. En 1902, il fut le fondateur et premier président du Musée international d'Horlogerie; en 1906 il quitta sa ville natale pour Paris et y resta jusqu'aux derniers mois de l'occupation allemande. Le 24 mars 1944, ses beaux-frères restés en Suisse signent un certificat d'hébergement: ils s'y engagent à assumer l'entretien et le logement en Suisse de Maurice Picard et de sa femme. Le vieux couple français parvient clandestinement en Suisse, le 17 juin 1944.

Comme l'écrit le garde-frontière qui les a arrêtés après qu'ils aient franchi la frontière à pied : « Ils se sont enfuis de France pour se soustraire aux mauvais traitements infligés à ceux de leur religion. Ils ne furent trouvés porteur d'aucune arme. Ils avaient deux valises de petites dimensions contenant uniquement des objets personnels. Ils furent arrêtés par le soussigné à 0330 au bas du Risoud au lieu-dit La Grande-Combe sans opposer aucune résistance.» Le fait d'avoir traversé clandestinement la frontière constitue une infraction à l'Arrêté du Conseil fédéral du 13.12.1940 relatif à la fermeture partielle de la frontière.»

" Grâce à l'engagement signé le 24 mars 1944, le couple Picard est autorisé à rejoindre leur ville natale, tandis que les Alliés ont déjà débarqué en Normandie, mais que les trains de déportation continuent de partir de Paris vers les camps de la mort.

Malgré son âge, ses antécédents et ses liens familiaux avec la Suisse, Maurice Picard est amené à remplir toute une série de conditions, ce qui implique que des milliers d'autres victimes des nazis ne pouvaient pas satisfaire les exigences des autorités suisses."

- " Je me permets encore de signaler un livre qui vient de paraître et qui peut intéresser les membres de la SNG, car des notices biographiques y sont publiées " :

- *Brunschwig Francine, Perrenoud Marc, Leitenberg Laurence, Ehrenfreund Jacques*, Présences juives en Suisse romande, *Alphil* 2023, 598 p. :

https://www.alphil.com/livres/1227-1443-albert-esther-liebmann-ruth-et-les-autres.html#/1-format-livre_papier

(1) Sources: AEN: *fichier des naturalisations - Département de l'intérieur*/ 703.

Archives fédérales suisses: E21/23560.

(2) Perrenoud Marc, *Attitudes suisses face aux réfugiés à l'époque du national-socialisme: la politique de la Confédération et le canton de Neuchâtel*, in *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 2002, pp. 272-288 :

file:///C:/Users/mosch/Downloads/asj-006_2002_105__24_d.pdf

Deux siècles de vie neuchâteloise à travers le destin d'une famille presque disparue

En faisant le “ménage” dans mes divers documents, j’ai trouvé le texte ci-après, écrit par le Pasteur Maurice Perregaux il y a quelques décennies. Pensant que ce documents pourrait être perdu, je ne résiste pas au plaisir de le soumettre à la connaissance de notre génération. Bonne lecture.

Les Neuchâtelois aiment leur « Collège latin», mais beaucoup ignorent qu’il fut inauguré en 1835 et que la bibliothèque qu’il abrite y a été installée, en 1838, par une éminente personnalité du nom de César-Henri Monvert.

Alors que la Bibliothèque des pasteurs, actuellement rue de la Collégiale 3, existe depuis la Réformation, la Bibliothèque de la Ville, elle, n’a ouvert ses portes qu’en 1794, à la rue du Trésor. De 1803 à 1838, elle élit domicile dans l’ancien hôtel de ville, qui surplombait le Seyon. Et c’est à César-Henri Monvert qu’échut la tâche de la transférer et organiser là où elle siège maintenant encore.

Qui était ce Neuchâtelois, dont le portrait impressionnant, peint par Albert de Meuron, orne le cabinet du directeur de la Bibliothèque? Et, tout d’abord, d’où vient ce nom de Monvert?

Dans le «Manuel du Conseil de Ville de Neuchâtel», en date du 29 janvier 1787, on lit:

M Convert, maître des clefs en chef [c’est-à-dire un des quatre Ministraux], a présenté au Conseil le rescript de Sa Majesté dont la teneur suit:’

« Le Roi ayant vu, par le placet de Samuel Convert, membre du Grand Conseil de la Ville de Neuchâtel, qui lui a été présenté par le général major, le Sieur de Béville, qu’il souhaite d’obtenir a permission de changer son nom de famille de Convert en celui de Monvert, Sa Majesté est bien aise d’accorder au suppliant sa très humble demande.

Fait à Berlin le 9 janvier 1787

Frédéric-Guillaume»

Il s’agit, ici, de Frédéric-Guillaume II, le neveu et successeur du grand Frédéric qui venait de mourir en 1786.

SAMUEL MONVERT, né en 1745, était fils de Pierre-Louis Convert, grand sautier (sergent de justice), décédé à Neuchâtel en 1766, et de sa troisième femme, née Suzanne Guyot. Avocat, il fit partie du Grand Conseil de Ville dès 1775, fut capitaine et châtelain du Val-de-Travers de 1789 à sa mort survenue en 1803, et maire des Verrières par intérim en 1799. Homme influent, il est l’auteur de plusieurs brochures politiques, dont la première, datée de 1793, est intitulée «Nous sommes bien, tenons-nous-y» et une autre «Réfutation d’un imprimé anonyme répandu de nuit dans les rues de Neuchâtel, la veille du 1^{er} juin 1796». De la

première de ces brochures on a pu-dire (voir «Biographie neuchâteloise», 1863, Le Locle). «Elle a peut-être épargné à notre petit pays les sanglants excès qui désolaient alors la France et Genève.»

Allié à Marguerite Vincent, d'une famille de Vevey, Samuel Monvert eut trois fils, dont le plus célèbre est, précisément, CÉSAR-HENRI MONVERT, 1784-1848. S'étant voué à la théologie et ayant été consacré en 1807, il fut diacre à Valangin, suffragant à Serrières-Peseux, puis ministre du vendredi à Neuchâtel et chapelain de l'Hôpital Pourtalès.

En 1819, au grand regret de ses amis et de ses collègues, il quitta les fonctions du saint ministère et devint gouverneur des fils du comte de Pourtalès-Castellane, ce qui lui permit de faire de nombreux et enrichissants voyages.

Revenu au pays, il devint donc bibliothécaire de la Ville en 1838, puis professeur de littérature au gymnase dès 1840, et professeur de littérature sacrée à l'Académie en 1842. Les talents de M. Monvert comme bibliothécaire étaient connus hors de notre pays, et la dernière lettre qu'il écrivit était une réponse à des renseignements que lui avait demandés le conseil de l'instruction publique du canton de Vaud sur la méthode à suivre dans la confection d'un catalogue. Maniant aussi bien le pinceau que la plume, César-Henri Monvert a cependant peu écrit, à part le texte, fort intéressant et agréablement tourné, des albums illustrés, actuellement si prisés, de son ami et contemporain, le peintre-paysagiste Gabriel Lory, 1785-1847.

Sans doute vivement ému déjà par la révolution du 1^{er} mars 1848, il fut atteint d'une attaque d'apoplexie le jour même où il apprit la suppression, ordonnée par le gouvernement républicain, de l'Académie, à la création de laquelle, dès avant 1841, il avait largement contribué. Il succomba le 18 juin 1848. Ses obsèques furent la dernière occasion où parurent en corps les professeurs de l'Académie (dont on avait reçu, quelques heures auparavant, l'annonce officielle de la suppression) et où défilèrent en grand nombre, des pasteurs de la Vénérable Classe qui allait être supprimée, elle aussi, au mois de décembre suivant,

César-Henri Monvert épousa, assez tard, Julie-Ernestine Droz, fille d'Abram Droz, lieutenant de ville, et n'eut qu'un fils, CHARLES MONVERT, 1842-1904.

Ayant suivi des études de théologie à Neuchâtel, Göttingue et Tubingue, Charles Monvert fut consacré le 3 octobre 1866. Il exerça le ministère à Rochefort de 1869 à 1881, dès 1873 dans la paroisse indépendante. De 1881 à 1904, il fut, à la Faculté de théologie de l'Église indépendante de l'État, professeur d'Ancien Testament et d'Histoire ecclésiastique, charge à laquelle il ajouta peu à peu, tant était large son dévouement, celles de bibliothécaire de la Bibliothèque des pasteurs, de chapelain de Préfargier, de président de la Société des pasteurs et ministres neuchâtelois et celle de président du conseil de la paroisse indépendante de la Ville.

Lorsqu'en 1898 on célébra les 25 premières années de l'Église indépendante, il fut chargé d'écrire l'histoire de sa fondation, par conséquent l'histoire de l'Église

protestante neuchâteloise de la Réformation à 1873, œuvre magistrale à laquelle rendirent hommage même les tenants de l'Église nationale.

C'est Charles Monvert qui fut appelé à présider le Synode de ce 25^{ème} anniversaire. Cinq ans et demi plus tard, le 21 mai 1904, il s'éteignait à 62 ans, après avoir encore donné, huit jours auparavant, une dernière leçon à ses étudiants réunis dans sa demeure. D'imposantes funérailles furent célébrées au Temple du Bas. De son mariage avec Cécile de Mandrot, Charles Monvert eut cinq enfants, dont quatre ont fait souche, deux filles et deux fils.

Les deux filles ont épousé des Montmollin. Un des fils, Ernest, né en 1876, banquier à Paris, a épousé Camille Courvoisier, dont la descendance existe en France. Quant aux rares Monvert qui subsistent en Suisse, au canton de Vaud, comme Mademoiselle Suzanne Monvert, infirmière, bien connue à Neuchâtel, ils descendent de Max, né en 1881, allié à Marthe de Rougemont.

M^{me} Charles Monvert, née Cécile de Mandrot, faisait partie d'une très antique maison vaudoise, issue de Jean, receveur d'Orbe de 1459 à 1462. En 1763, cette famille avait vu sa noblesse confirmée par l'empereur François I^{er}.

M^{me} Monvert avait du sang neuchâtelois dans les veines, puisque son grand-père, François de Mandrot, banquier à Paris, avait épousé, en 1812 à Paris, Henriette de Pourtalès.

Le père de Monvert, ALPHONSE-LOUIS DE MANDROT, né à Paris le 10 octobre 1814, fut tout d'abord, à Berlin, lieutenant au bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde. Fixé, dès 1860, à Neuchâtel, il devint colonel fédéral et, durant la mobilisation de 1870 à 1871, fut chef d'état-major de la seconde division. Il est mort à Cormondrèche le 1^{er} octobre 1882. Avec des collaborateurs, il avait publié les somptueux et célèbres armoriaux en couleur vaudois, neuchâtelois, fribourgeois et valaisan; les «Sceaux historiques vaudois», un Atlas historique de la Suisse, une Notice sur Avenches et «Morat et Charles le Téméraire», 1876.

D'un premier mariage avec une Allemande, Mathilde BECKER, décédée en 1849, il avait eu 4 enfants, dont Cécile, précisément, 1843-1929, devenue, en 1868, Madame Charles Monvert,

D'un second mariage contracté en 1854 avec Marguerite-Victoire-Alexie DE GINGINS LA SARRA, 1826-1862, il eut également 4 enfants, dont Henry-Aymon de Mandrot, 1861-1920, agriculteur au Texas. Ce dernier, qui avait perdu sa mère peu après sa naissance, hérita de sa tante Marie de Gingins (la dernière représentante de cette très antique maison) le château et le domaine de La Sarraz. Il fut député au Grand Conseil vaudois de 1905 à 1909. En 1910 il fonde la Société vaudoise de généalogie. Et, en 1911, il crée la Société du Musée Romand, à laquelle il lègue le château et le domaine. En 1906, il avait épousé Hélène Révillod, née à Genève en 1867 et dont la mère appartenait à la famille de Muralt.

Ayant, au cours d'une des dernières séances de notre petit groupement d'études

généalogiques, évoqué l'histoire de la famille Monvert et son alliance avec la famille de Mandrot, il nous a semblé que tout ce passé pourrait intéresser un public plus large. De là ces quelques notes.

Maurice PERREGAUX



La maison Monvert, Faubourg du Lac 2, détruite en 1931 et remplacée par le grand immeuble Michaud actuel, qui abrite le magasin de jouets Weber.

Jadis au bord du lac, cette pittoresque demeure avait appartenu à la famille Droz, puis à la femme de César-Henri. La vue a été prise en 1886, moment où venait d'être achevée la coupole du Musée des Beaux-Arts. La grande poste n'existait point encore, puisqu'elle ne sera inaugurée qu'en 1896.

Ce dessin est dû au Zurichois Jean-Rodolphe Rahn, 1841-1912, le grand historien de l'art.

Lieu de l'assemblée : Noiraigue

Présents : 31 personnes (selon liste jointe)

Excusés : Chautemps Jean-Marie, Deane Derrick, Develey Yvette, Froidevaux Charles, Huguenin Jean-François, Jeanneret-Grosjean Jämes, Jordan Bernard, Malléus Guy, Maradan Ariane, de Montmollin Georges, Némitz Pierre-Alain, Petitpierre Lucien, Robert-Charrue Daniel, Robert-Charrue Denis, Rosselet François, Wilden Evelyn. Besançon Alain (Gen-Gen) et Balmer Ueli (GHGB)

Présidence : Anne-Lise Fischer, présidente.

Ordre du jour :

1. Salutations, appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2022 à Boudry
3. Rapport annuel de la Présidente
4. Comptes 2022 (rapport de la caissière et des vérificateurs, approbation)
5. Nomination des vérificateurs de comptes et d'un suppléant
6. Démissions, admissions de membres
7. Propositions individuelles (à présenter par écrit 10 jours avant l'assemblée)
9. Divers

1. Salutations, appel, adoption de l'ordre du jour

Anne-Lise Fischer, présidente, salue l'assemblée en remerciant les présents d'être venus si nombreux ! Elle nomme les personnes qui se sont excusés et fait part des messages reçus. Une liste de présence (jointe à ce PV) circule.

La présidente présente le programme de la journée et soumet à l'assemblée une petite modification de l'ordre du jour : un point concernant la composition du comité sera ajouté après le point 3 et avant le point 4. La modification est acceptée.

2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2022 à Boudry

Le procès-verbal a été publié dans le Bulletin 64/décembre 2022 et il n'en est pas donné lecture.

Il est adopté avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de la Présidente

Anne-Lise Fischer donne lecture de son rapport annuel, qui est annexé au présent procès-verbal. Il est adopté par acclamation.

3^{bis}. Proposition pour le comité

Le comité, composé de 8 membres (dont deux octogénaires), souhaite être renforcé pour agrandir son réseau. Daniel Landry, ici présent, a accepté d'entrer au comité. La proposition est soumise à l'assemblée qui l'accepte par acclamation.

Cette nomination implique que Daniel Landry soit remplacé en tant que vérificateur des comptes suppléant.

4. Comptes 2022

Ils sont présentés par la caissière, Gilberte Gerber, et annexés au présent procès-verbal ainsi que le rapport de la caissière.

Les recettes (3'903.90 CHF) sont principalement représentées par les cotisations (3'665.00 CHF) et sont en légère hausse (810.04 CHF).

Les charges (4'423.94 CHF) principalement constituées par les frais de fonctionnement (2'530.15 CHF) sont en baisse en raison d'une perte sur les titres de 1'484.00 CHF.

Les comptes 2022 bouclent avec une perte de 524.04 CHF.

Rapport des vérificateurs :

Les comptes ont été vérifiés par Charles Matthey et Isabelle Juillerat qui donne lecture du rapport établi (annexé au présent procès-verbal). Les comptes, tels qu'ils ont été présentés, sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée à la caissière qui est remerciée pour son excellent travail.

5. Nomination des vérificateurs des comptes et d'un(e) suppléant(e)

Isabelle Juillerat ayant exercé son mandat pendant deux ans se retire.

Charles Matthey reste en fonction et Jean-Daniel Rosselet est nommé en second.

Isabelle Juillerat est nommée suppléante.

Ils sont remerciés et applaudis.

6. Démissions et admissions

Notre société a enregistré cette année

1 décès : Michel Steiger

3 démissions : Marie-Claude Pinguet, Jean-Michel Wavre et Philippe Terretaz

16 admissions : Janine Aurelia Csillagi-Arter, Jean-Pierre Bachmann, Claude Balsano, Pierre-Olivier Beguin, Orianne Meiller, Cédrick Mack, Jean-Marie Bourquin, Chantal Jan, Adrien Steiger, Patrick Sandoz, Nicolas Berthoud, David Wille, Patrick Favre, Jacqueline Coscas, Claude Perregaux et Julie Houriet-Salomin, Au final, avec 143 membres, l'effectif de notre société se voit augmenté de 12 membres.

9. Propositions individuelles

Il n'y en a pas .

10. Divers

1. René Guye a complété et corrigé ses notices de biographies neuchâtelaises. Il mettra définitivement fin à ce travail à l'AG du 27 janvier 2024. Toutes ces notices sont consultables sur notre site :
2. www.sngenealogie.ch
3. Anne-Lise Fischer remercie Angélique Maurer, notre webmaster, pour son travail et la façon dont elle enrichit notre site et le tient à jour.
4. La présidente présente le programme d'activité l'année 2023 :
 - Le 13 mars, exposé de Jean-Pierre Plancherel : «Essai généalogique et l'histoire du paronyme PLANCHEREL»
 - Le 10 juin, une sortie nous amènera aux Brenets, où David Favre présentera à l'aide d'un diaporama la famille JÜRGENSEN et nous mènera jusqu'à la Tour éponyme qui domine le village.
 - Le 11 septembre, Jean-Pierre Jelmini parlera de «Jonas Henri BERTOUT une vie au Val de Travers entre 1743 et 1831».
 - Le 16 octobre, conférence de Virginie Pasche «*Pleurez si vous voulez faire pleurer*, Isabelle de Charrière à Mademoiselle de Gélieu».
 - Le souper de fin d'année aura lieu le 1^{er} décembre et l'assemblée générale le 27 janvier 2024
5. La Société de généalogie genevoise GEN-GEN a sollicité la collaboration de la SNG pour tenir un stand commun au Salon de la Généalogie qui se tiendra à Paris, à la Mairie du 15^e, du 16 au 18 mars. Gilberte Gerber, Angélique Maurer, Françoise et Paul Favre s'y rendront.
6. Angélique Maurer donne des nouvelles du site en encourageant les membres à faire part de leurs idées et de leurs commentaires, et elle précise : «C'est *votre* site, pas le mien !»
7. Maurice Frainier, rédacteur du Bulletin, lance un appel aux membres pour des articles à publier dans le bulletin sur leur travaux.

La présidente remercie toutes celles et ceux dont l'engagement a permis le bon fonctionnement de notre société, et lève la séance à 11 h 20 en invitant à l'apéro, offert par la société.

Après le repas servi sur place, Paul Favre fait un exposé sur «Noiraigue, ses commerces et ses entreprises du début du XIX^e au milieu du XX^e siècle». Un exemple de l'utilisation des registres de l'ECAI en généalogie.

La secrétaire
Françoise Favre

Programme 2024

Nous vous donnons connaissance du programme de notre société pour l'an prochain, pour vous permettre d'ores et déjà de réserver ces moments sur votre agenda.

Les détails particuliers vous seront communiqués en temps utile.

<i>Date</i>	<i>Programme</i>	<i>Lieu</i>	<i>Responsable</i>
Samedi 27 janvier 2024	Assemblée générale	Restaurant Le Manoir Fontaines	Comité
Lundi 11 mars 19h30	Fondation Ateliers d'artistes par Walter Tschopp	Neuchâtel	Comité
Lundi 15 avril 19h30	Plonger dans le passé et réfléchir au présent par Madame Rodeschini	Neuchâtel	Comité
Samedi 25 mai Journée	Sortie à Bex	Bex	Comité
Samedi 31 août Journée	La Maison de la Tourbière et balade au Bois-des-Lattes	Les Ponts-de-Martel	Comité
Lundi 21 octobre 19h30	Louis-Philippe Ducommun Causerie Expériences en généalogie	Neuchâtel	Comité
Samedi 30 novembre	Repas de fin d'année à midi	Lieu à définir	
Samedi 25 janvier 2025	Assemblée générale	Lieu à définir	Comité

SNG - SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉNÉALOGIE

SITE INTERNET :URL : <http://www.sngenealogie.ch>

COMITE

Anne-Lise Fischer, présidente
Françoise Favre, secrétaire-bibliothécaire
Gilberte Gerber, trésorière
Angélique Maurer, webmaster
Maurice Frainier, rédacteur du bulletin
Paul Favre, assesseur
Jacques Grandjean-Comtesse, assesseur
Michel Kreis, assesseur
Daniel Landry

**Banque Raiffeisen, CH
2000 Neuchâtel**

CCP no 20-7356-3
IBAN: CH43 8080 8006 4716 5774 6

**CORRESPONDANCE :
Secrétariat**

Madame Françoise Favre
Impasse du Lion d'Or 10 CH
2400 Le Locle

Courriel SNG :

sng@sngenealogie.ch

RÉDACTION DU BULLETIN

Maurice Frainier Rédacteur
Les Clos 1
CH 2035 Corcelles
Tél. +41(0)79 943 01 23
